

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 9 MARS 1998

Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 33 votants

Tous les Délégués

sauf :

MM. FRIEDMANN, MEYER J. P. (excusés) qui étaient représentés respectivement
par MM. WELTZER, FULLENWARTH.

MM. MEYER-KUHN, GOETZ, HOLTZMANN, WINLING, M. GROSS,

Mme MAECHLING - excusés -

MM. MEYER Ch., WEISS, LOBSTEIN.

N° 1011998

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 1998

Le Président rappelle les taux d'imposition votés en 1997 et soumet au Conseil Communautaire la proposition du Bureau de maintenir ces taux pour 1998.

- Vu les taux d'imposition appliqués en 1997
- Vu le produit fiscal à taux constant chiffré à 1 168 137 F
- Considérant la proposition du Bureau de maintenir les taux appliqués en 1997

. Taxe d'habitation	1,16 %
. Taxe foncière (bâti)	1,19 %
. Taxe foncière (non bâti)	7,04 %
. Taxe professionnelle	1,02 %

*le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
pour l'année 1998*

*- de fixer le produit fiscal attendu des taxes additionnelles à celui du produit
fiscal à taux constant, soit 1 168 137 F*

- d'arrêter les taux des quatre taxes additionnelles à :

. Taxe d'habitation	1,16 %
. Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,19 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,04 %
. Taxe professionnelle	1,02 %

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 10 mars 1998

Le Président,
Bernard LOGEL